Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-215600024-20260611-2026_51-DE

AMBON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice :	**19**
Présents :	**17**
Votants :	**19**
Secrétaire de séance :	**Mme Jeanne LE PALLEC**

Date de la convocation : 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Ambon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Noël PAUL, Maire.

Présents : MM et Mmes Noël PAUL, Erwan PERRUCHOT, Aurore CELARD, François ROBIN, Gwénola LE BRAZIDEC, Christophe CHEVEREAU, Christophe LE GAL, Nicolas MONATTE, Claire LECUE, Vincent REIGNER, Mélanie THÉBAUD, Anaïs ROBERT, Ludivine LE NEVEN, Neige VICTOR, Jeanne LE PALLEC, Julien DEMETTRE, Guillaume FREDET.

Absents excusés : M. Damien LE TENDRE ayant donné pouvoir à Mme Aurore CELARD,
Mme Delphine MATHOU ayant donné pouvoir à M. Julien DEMETTRE.

Absent : /

DELIBERATION 2026.51
OBJET: Approbation des tarifs 2026 des mouillages.

Monsieur François ROBIN, Adjoint aux Finances, rappelle que la gestion des mouillages est assurée par la commune en coopération avec l'association AUMBK.

La collectivité a sollicité le renouvellement de l'Autorisation d'Occupation Temporaire pour les Zones de Mouillages et Équipements Légers et pour lequel l'instruction est en cours.

Considérant que la délibération n°2024.12.19-03 fixait les tarifs comme suit :
- 40€ HT le mètre linéaire
- 210€ HT pour la redevance minimale.

Considérant la nécessité de fixer les tarifs pour l'année 2026, la commission des mouillages s'est réunie le 28 mai dernier afin d'effectuer la proposition suivante :
- 44€ HT le mètre linéaire
- 160€ HT pour la redevance minimale (à appliquer jusqu'à 4 mètres).

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-215600024-20260611-2026_51-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentes :

- APPROUVE les tarifs des mouillages 2026 comme suit :

- 44€ HT le mètre linéaire
- 160€ HT pour la redevance minimale (à appliquer jusqu'à 4 mètres).

Pour extrait conforme

Le Maire,

Noël PAUL

MAIRIE d'AMBON
56 (Morbihan)